



Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Que nous réserve 2017 ?

Cette nouvelle année est déjà bien entamée et les budgets communaux votés fin 2016 laissent augurer des aménagements où la mobilité douce a été prise en compte.

C'est le cas pour le Chemin de la Maison du Roi (trottoirs, piste cyclable et aménagements de sécurité), le Chemin du Lanternier (trottoir), le quartier Manhattan (trottoirs), chemin des Strins (trottoir), route de Genval (piste cyclable).

Nous sommes heureux de cette prise en considération de la mobilité douce, tout en nous disant que davantage encore pourrait être fait. Mais nous avons aussi appris que d'autres investissements sont prévus, dont la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics et l'éclairage public, ainsi que des dépenses pour l'égouttage et l'asphaltage de certaines voiries.

Pour sa part, Lasne Nature va poursuivre sa quête aux « points noirs » pour les usagers faibles et continuer la recherche d'itinéraires alternatifs confortables pour les piétons et les cyclistes, sans oublier les cavaliers et les agriculteurs qui sont aussi des usagers des chemins « agricoles ». Les sentiers resteront bien sûr au centre de nos intérêts. Nous soumettrons nos suggestions aux autorités communales, afin qu'elles puissent en tenir compte lors des choix à opérer dans l'élaboration des futurs plans d'investissement.

Si nous constatons que la poussée immobilière n'est pas trop forte sur notre commune, il n'en reste pas moins qu'il ne faut pas baisser la garde face à un danger potentiel toujours présent, détruisant un paysage ou provoquant un surcroît « d'immobilité » sur nos routes.

Nous avons également à cœur de voir des zones naturelles accueillir la nature dans la commune. Le castor y contribue parfois, comme vous pouvez le voir en longeant la route de Renipont, mais bien d'autres endroits pourraient être aménagés pour que la biodiversité y soit préservée, en commençant parfois dans nos propres jardins.

Willy Calleeuw

INVITATION

Riccardo Petrella

Conférence

AU NOM DE L'HUMANITÉ

L'audace mondiale

28 avril 2017 à 20 h

Entrée libre

Adresse du jour : DOLCE LA HULPE, chaussée de Bruxelles, 135 à La Hulpe



Riccardo Petrella en appelle à une prise de conscience « de l'appartenance des êtres humains à une même entité, la communauté humaine, et leur volonté de bien vivre ensemble avec aussi les autres espèces vivantes » et à une audace mondiale pour sortir des fléaux actuels : la pauvreté, les guerres et le défi climatique, etc.

Il montre que cette révolution ne peut être menée "au nom de Dieu", ni "au nom de la Nation" et encore moins "au nom de l'argent", par lesquels nos sociétés se trouvent enfermées aujourd'hui dans une grande impasse.

Comme fondement de son manifeste, Riccardo Petrella propose de donner à l'humanité le statut de sujet juridique et politique.

Face aux catastrophes annoncées, l'auteur propose de s'attaquer à leurs causes structurelles. Il énonce plusieurs batteries de mesures, s'appuyant sur un impressionnant appareil critique, et regroupées autour de trois « audaces mondiales » : déclarer illégale la pauvreté ; désarmer la guerre ; mettre fin à la finance actuelle.



Du nouveau au Bois de l'Épine

Depuis que nous avons acquis cette nouvelle réserve naturelle, en 2014, les travaux entrepris ont principalement consisté à dégager les déchets de bois accumulés (issus de l'abattage des peupliers en 2009) qui occupaient la parcelle. Ce travail nous a permis de découvrir l'existence du lit d'un ancien méandre de la Lasne, comme on peut le voir sous la flèche rouge du document PICC (Projet informatique de cartographie continue) de la région wallonne ci-dessous.



Après une période pluvieuse, nous pouvons constater la présence d'eau dans la dépression. Ce phénomène nous a donné l'espoir de pouvoir créer une mare permanente.

C'est donc en novembre dernier que nous avons entrepris d'approfondir quelque peu cette dépression. Le travail d'une excavatrice conduite avec précision par son opérateur a permis de mener ce travail à bonne fin.



Nous pouvons observer aujourd'hui que l'eau s'installe petit à petit dans cette dépression. Nous attendons le printemps pour découvrir la végétation qui va s'installer aux abords des berges.



L'eau est actuellement présente, et nous attendons que le printemps puisse donner à la nature le droit à la recolonisation de l'espace qui a été perturbé.

Nous remercions encore la société

Terrabel qui a mis son matériel à notre disposition et pour la disponibilité et le professionnalisme de son machiniste Philippe.

CLW

Le petit patrimoine lasnois en images : de l'ostensoir et du zèbre

L'ostensoir

Outre son plaisir intrinsèque, la promenade, par la sérénité qu'elle procure, permet de découvrir des témoins d'un passé encore relativement proche.

Ainsi, au pignon en briques rouges d'un logis de Plancenot (ancienne ferme ?) se dessine en briques brûlées l'image schématisée et géométrique d'un ostensoir.



Au Grand Chemin, deux ostensoirs apparaissent en rouge sur fond de grès ferrugineux de part et d'autre de la porte d'une grange. Leur réalisation est plus architecturale, plus construite que dans l'exemple précédent et la différence de matériau permet de mieux visualiser l'image.

Objet religieux, l'ostensoir qui abrite l'hostie consacrée était porté à travers le village lors de la procession de la Fête-Dieu.

Sa symbolique forte dans la religion chrétienne explique son appropriation et sa représentation sur certaines maisons et dépendances afin de s'assurer de la protection divine sur les habitants et le bétail.

Ces représentations à but prophylactique étaient assez répandues au XIXe siècle et l'ostensoir pouvait être associé ou remplacé par la figuration de la croix.

Le zèbre

En bordure des Massennérées à Maransart, deux maisons, habitées autrefois par des ouvriers agricoles, présentent une singularité décorative qui interpelle.

Au-dessus de leur porte respective, à l'emplacement d'anciennes fenêtres, sont enchâssées deux mosaïques représentant deux équidés.

Le premier, en mouvement et dressé sur ses pattes postérieures, se détache en blanc et gris sur fond de tesselles rouges. Des éléments végétaux à connotation exotique (?) complètent le tableau.

Le deuxième, figé dans une attitude altière est rendu par de petits fragments blancs appliqués sur le ciment du fond.

Tous deux portent des rayures car ce sont des zèbres réalisés par des artistes-mosaïstes dans les années 1960 en guise de cadeau au propriétaire des lieux féru de cet animal.

Il dirigeait d'ailleurs une société immobilière à Bruxelles portant le nom de « Zèbre ».

Madame Boigelot, que je remercie vivement, m'a raconté cette jolie histoire que je vous transmets à mon tour.

Françoise Bortels

AU SOMMAIRE

Que nous réserve 2017 ?	1	Vivre et jardiner sans pesticides...	
Conférence de Riccardo Petrella	1	place aux jardins naturels !	7
Du nouveau au Bois de l'Épine	2	Les sentiers de Lasne (19)	8
Le petit patrimoine lasnois en images : de l'ostensoir et du zèbre	2	Notre promenade du 29 janvier	8
Les barbelés, ces ronces artificielles	3	Regardons nos Batraciens	9
À la découverte de l'agro-écologie	4	Quel est l'impact environnemental d'un e-mail ?	9
DRRRING ! Réveillez-vous !		Le nouveau conseil d'administration de Lasne	
Le printemps est là !	5	Nature	9
Une victoire pour la nature en Europe	5	La boutique de Lasne Nature	10
Lyme – une maladie largement sous-estimée car souvent mal diagnostiquée !	6-7	Agenda, téléphones, fax, e-mail	11
		Mots croisés	11
		La nature de mars à mai	12



Les barbelés, ces ronces artificielles

Fils barbelés en bordure des voiries communales : À quelles distances doivent-ils être placés ? Que faire en cas d'accident ? Qui est responsable ?

Par un beau dimanche après-midi, vous vous baladez près de chez vous avec votre progéniture. Avec son petit vélo tout neuf, elle donne ses premiers coups de pédale sur le sentier du bout de la rue. Vous pensez qu'en dehors de la circulation, elle est en sécurité. Tout à coup, le marmot encore hésitant verse sur le côté et s'écrase contre la clôture de fils barbelés qui longe le sentier. Dans notre histoire, il s'en sort sans égratignures et vous avec une belle frayeur, mais tout de même...

Le scénario pourrait se répéter avec tout usager du sentier. Tomber sur des fils barbelés est sensiblement plus douloureux et potentiellement plus dangereux que de tomber sur une haie de charmes, voire un mur en briques. Le petit sentier que vous croyiez sécurisé se révèle un véritable couloir de la mort. Fini la promenade tranquille. Est-ce normal qu'il soit si étroit ? Quelles sont les distances légales à respecter ? Qui est responsable en cas d'accident ?

Des règles de distance à respecter

Selon l'article 647 du code civil, tout propriétaire peut clore sa propriété. Premièrement pour séparer les propriétés entre elles et deuxièmement pour éviter les intrusions de tiers. La clôture peut être constituée d'un mur, d'une haie, de barbelés, d'une palissade... Mais dans le cas où la limite de propriété jouxte une voirie communale, il y a des règles de distance à respecter.

Ce que nous appelons communément « fils barbelés » est assimilé à ce que l'on appelle joliment une clôture de « ronces artificielles ». La distance réglementaire de ces clôtures par rapport à la limite des voiries communales est définie dans les règlements provinciaux (1).



Ci-dessus, la clôture placée au ras du sentier vicinal N°95 au centre du village de Nalinnes peut mener à de graves conséquences en cas de chute ou même de simple frôlement.

La distance est toujours calculée à partir de la limite de la voirie et non pas à partir

de son axe central. Cela semble aller de soi, mais dans le cas des servitudes de passage (2), il n'est pas inutile de le rappeler. Tout comme le fait que le fond (3) appartienne à la commune ou à un particulier n'a pas d'importance. Le décret relatif aux voiries communales du 6 février 2016 rappelle d'ailleurs ce principe à l'article 2§8 : « Voirie communale : voie de communication par terre affectée à la circulation du public, indépendamment de la propriété de son assiette, y compris ses dépendances qui sont nécessaires à sa conservation, et dont la gestion incombe à l'autorité communale ... ».

Dans le cadre du décret relatif aux voiries communales, il est prévu de fusionner tous ces règlements en un seul règlement régional. Un arrêté d'application doit encore être pris en ce sens. Pour des raisons de sécurité évidentes, Sentiers.be espère que les **50 cm minimum** comptés à partir des bords du chemin seront désormais la norme partout. En attendant, choisissez votre province !

Règlement provincial du Brabant-Wallon

Autorisation du Collège nécessaire : « Art.14.- Il est défendu de faire des ouvrages quelconques à une distance moindre de 4 mètres de la limite légale des chemins, avant d'en avoir obtenu l'autorisation du collège des bourgmestre et échevins. Ce collège, après avoir entendu le commissaire voyer du district, prescrit au besoin, notamment pour les plantations, les mesures propres à sauvegarder les intérêts de la voirie... »

Distance minimum : « [...] L'alignement ne peut être donné à moins de 2 mètres de la limite des chemins pour les plantations de haute tige et à moins de 0,25 m pour toutes clôtures de nature à empiéter sur le chemin ou à gêner ou entraver la circulation, telles que, par exemple, les haies vives et les haies en ronces artificielles. »



Ce sentier très fréquenté reliant la gare d'Ham-sur-Heure au centre du village est insécurisant pour les usagers et plus particulièrement pour les cyclistes.

En la matière, il n'est pas non plus inutile de consulter les Règlements généraux de Police relatifs aux sanctions

administratives communales. En effet, certaines communes précisent également ces règles de distances telle la commune de Walhain, où il est dit à l'Art. 15 que « Les clôtures de haies vives ou en fil de fer barbelé seront placées en retrait de 0,5 m au moins de la limite légale de la voie publique ».

Sécurité et responsabilité

Généralement, la largeur d'un sentier est estimée à environ 1,2 mètres dans les atlas vicinaux. Soit la largeur minimum pour que les piétons puissent passer confortablement et se croiser. Si le sentier est bordé par des pâtures closes avec du fil barbelé, il faut ajouter 0,5 mètres de part et d'autre de la voirie, ce qui donne une ouverture de 2,5 mètres. Or, il est fréquent de voir cette ouverture réduite à 1,2 mètres, voire parfois encore moins avec des passages de quelques dizaines de centimètres !

Alors, en cas d'accident qui est en tort ? Dans tous les cas de figure, la commune est tenue d'assurer la sécurité des usagers sur toutes les voiries qui traversent son territoire. Selon les juridictions belges (4), cette obligation impose à la commune de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les accidents ; ce qui pourrait donc consister à obliger les riverains en infractions à respecter les règlements (5). En cas d'accident, la **commune peut donc être responsable** ! Elle pourrait ensuite se retourner contre le riverain qui n'aurait pas respecté les distances obligatoires. Mais faut-il en arriver là pour obliger ses administrés à respecter la législation ?

Notes :

(1) Sentiers.be a compilé les règlements provinciaux dans un document disponible ici : <http://www.sentiers.be/wp-content/uploads/2016/12/20160606-Règlements-provinciaux.pdf>

(2) La plupart des sentiers sont des servitudes publiques de passage mais sont bien des voiries communales comme le Décret relatif aux voiries communales du 6 février 2014 le stipule à l'article 2§1 : « voirie communale : voie de communication par terre affectée à la circulation du public, indépendamment de la propriété de son assiette, y compris ses dépendances qui sont nécessaires à sa conservation, et dont la gestion incombe à l'autorité communale ... »

(3) Fond = assiette de la voirie

(4) Cour d'appel de Bruxelles – arrêt du 29 septembre 2002

(5) Loi communale, Art.135§2 : « De même, les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics. »



À la découverte de l'agro-écologie

En décembre 2016 s'est tenu à Bruxelles un forum organisé par **Agroecology in action** (1), dans le but de fédérer diverses associations qui plaident pour un changement des pratiques agricoles. C'est pour nous l'occasion de nous pencher sur le concept d'agro-écologie, afin d'en mieux comprendre les principes.

Par définition, il s'agit de promouvoir une agriculture respectueuse de l'homme et de l'environnement afin de procurer une alimentation de qualité à tous les habitants de la planète. Au cours des siècles derniers, on a eu le souci d'augmenter les rendements et de remplacer l'homme par la machine. On a développé de grandes monocultures de céréales et de soja, utilisant pesticides et engrais chimiques. Selon Olivier De Schutter (2), la production agricole mondiale représente 4 800 kcal par jour et par personne, soit le double de ce qui serait nécessaire à une alimentation suffisante pour tous. Mais une partie importante de cette production est gaspillée, ou bien sert à nourrir le bétail ou à produire des agrocarburants. Il est donc essentiel de plaider pour une transition agro-écologique.

Pierre Rabhi

Pionnier de l'agro-écologie, Pierre Rabhi est à la fois paysan, auteur, conférencier et philosophe. C'est lui qui fonda notamment les associations « **Terre et humanisme** » ainsi que « **Colibris** » (3). Il a consacré sa vie à transmettre les savoir-faire agro-écologiques afin d'assurer l'autonomie et la sécurité alimentaire pour tous. Il enseigne le développement de pratiques agricoles accessibles à tous et notamment aux plus démunis. Il est reconnu comme expert international pour la sécurité alimentaire et il a participé à la Convention des Nations-Unies contre la désertification par des actions de développement au Burkina Faso, en Tunisie, au Niger... Avec sa famille, il s'est installé en France, dans les Cévennes ardéchoises, où il gère une exploitation en agriculture biodynamique. Son domaine est consacré à la production maraîchère et l'élevage caprin.



Selon Pierre Rabhi, les principes fondamentaux de l'agro-écologie sont :

1. Accroissement de la biodiversité en évitant les monocultures, grandes consommatrices de pesticides, d'énergie et d'engrais
2. Couvert végétal quasi permanent pour limiter l'érosion et structurer le sol (non-labour et paillis)
3. Fertilisation par des engrais verts et du compost
4. Traitements phytosanitaires naturels, biodégradables, utilisés dans la lutte contre les parasites
5. Sélection des variétés les plus adaptées aux terres cultivées, espèces locales reproductibles localement, permettant l'autonomie

6. Optimisation de l'utilisation de l'eau, bonne gestion de l'eau de pluie
7. Economies d'énergie grâce à l'utilisation des énergies mécanique et animale
8. Lutte contre l'érosion des surfaces : digues, haies vives
9. Reboisement des parcelles non utilisées pour fournir du combustible et régénérer les sols
10. Remise à l'honneur des savoir-faire traditionnels

Auteur de plusieurs ouvrages, Pierre Rabhi est aussi le promoteur d'une nouvelle éthique de vie. Il veut « **remettre l'humain et la nature au cœur de nos préoccupations** » et nous propose la « **sobriété heureuse** ». Se reconnecter à la nature, échapper à la société de consommation et de gaspillage, réduire son empreinte écologique sont les chemins qui peuvent mener à une vraie transition. Pour lui comme pour Gandhi, si on veut changer le monde il faut commencer par se changer soi-même !

Vandana Shiva

En Inde, Vandana Shiva incarne la défense de l'agriculture paysanne traditionnelle (4). Docteur en philosophie des sciences à l'université de l'Ontario, elle se bat pour la conservation de la biodiversité, lutte contre les OGM et s'oppose à l'expansion des multinationales alimentaires. Dans le film « **Solutions locales pour un désordre global** » (5), Vandana Shiva plaide pour des systèmes autonomes où les paysans ont le droit de choisir librement leurs méthodes de production, de fabriquer leur compost, de sauvegarder leurs semences, de cultiver la terre sans pesticides ni engrais chimiques, et de dire NON aux OGM !

Nous la rencontrons plus récemment dans le film « **En quête de sens** » (présenté par Lasne Nature en octobre 2016) ainsi que dans le film « **Demain** » de Mélanie Laurent et Cyril Dion. Cette pionnière de l'agro-écologie réagit contre les multinationales qui empêchent les paysans de reproduire leurs propres graines pour les obliger à acheter des semences à haut rendement et les poussent ainsi à s'endetter.



En 1987, elle a créé le mouvement **Navdanya** (6) (ce qui signifie « 9 graines ») qui encourage la protection de la diversité biologique et naturelle. Ce mouvement aide les fermiers à s'approvisionner en semences bio et leur permet ainsi de conserver leur indépendance.

C'est aussi l'objectif de l'association **Kokopelli** qui veut promouvoir l'autonomie semencière (7) et la conservation des variétés potagères. Elle redistribue des semences biologiques aux populations rurales des pays

les plus pauvres pour soutenir leur production maraîchère et leur assurer une alimentation suffisante et de qualité.

Et plus près de chez nous...

Le forum du mois de décembre avait pour objectif de réunir tous les acteurs qui veulent développer des projets d'agro-écologie et d'alimentation solidaire. On pouvait y rencontrer des ONG, des collectifs citoyens, des paysans, des agriculteurs, des chercheurs, des coopératives, des défenseurs de l'environnement, mais aussi des PME, des acteurs de la santé, des acteurs de solidarité, des mutuelles... Le but de la rencontre était de découvrir des projets écologiques et solidaires, stimuler les échanges de savoir-faire, consolider les relations entre les différents réseaux et préparer ensemble un plaidoyer pour un changement des pratiques agricoles. Rien qu'en Belgique, on recense environ 250 initiatives de transition. Parmi elles, citons des potagers collectifs, des circuits courts, des fermes en transition, des marchés paysans, des groupes d'achats collectifs etc...

Près de chez nous, un exemple a attiré notre attention. Il s'agit de la coopérative « **Graines de Vie** » créée par Herman Pirmez à Grez-Doiceau. Ce jardin potager en permaculture fournit en fruits et légumes certifiés bio une centaine de familles, via les Groupements d'Achats Solidaires. Actif au sein du groupe « **Grez en transition** », Herman Pirmez est aussi le fondateur de la coopérative Agribio, qui produit des céréales bio, en assure localement la transformation et la commercialisation grâce à une activité de boulangerie artisanale à finalité sociale.

Nous connaissons déjà aussi la **ferme du Boissonnet** à Chaumont-Gistoux, visitée par les amis de Lasne Nature au printemps 2016, après la conférence de février sur la permaculture. Rien qu'en Wallonie, une dizaine de lieux aménagés en permaculture ont été recensés par **Les Amis de la Terre**. En 2016, un « **réseau de partageurs de semences** » a été créé au sein de l'association **Nature et Progrès**. Pour ces citoyens, la récolte des graines pour les ressemer ensuite est une démarche essentielle pour la conservation de la biodiversité. Le groupe se fixe comme objectif d'informer toutes les personnes intéressées sur les moyens de récolter, conserver et réutiliser les graines de leur potager. La première réunion de ce groupe a eu lieu le 20 janvier 2017 à Nismes et elle a connu un franc succès.

Il est encourageant de voir que partout des citoyens se mobilisent pour organiser l'indispensable transition vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, qui permettront d'assurer une alimentation saine à tous les habitants du monde.

Denise Morissens

(1) Agroecologyinaction.be
(2) [Rapporteur pour le Droit à l'alimentation à l'ONU](http://Rapporteur.pour.le.Droit.a.l'alimentation.a.l'ONU)

(3) terre-humanisme.org et colibrismouvement.org

(4) Vandana Shiva « *Ethique et agro-industrie* » 1996

(5) Coline Serreau, 2010

(6) www.navdanya.org

(7) kokopelli-semences.fr



DRRRING ! Réveillez-vous ! Le printemps est là !



Selon que l'hiver ait été très rigoureux ou particulièrement clément, la nature perd certains de ses repères et s'en retrouve un peu déboussolée. Après la douceur de décembre et les frimas de janvier, espérons que son réveil se passe sans encombre...

L'activité rythmique est une propriété fondamentale de la matière vivante. Tout processus biologique passe par des temps d'activité élevée alternant avec des temps de faible activité, très ralentie ou nulle.

À la sortie de l'hiver, les températures remontent, la durée du jour s'allonge, les sols se réchauffent et l'eau y circule à nouveau. Les racines des plantes vont se gonfler de nutriments et la sève va redémarrer et gagner toute la plante. C'est la fameuse « montée de sève » qui va permettre le « débournement » des bourgeons, constitués d'une tige miniature et de feuilles pliées avec soin. Ils se sont préparés au cours de l'été précédent et après une période de « dormance » bien méritée ils vont se réveiller en quelques jours.



Ils sont protégés par des poils (la bourre, une doudoune qui forme un isolant thermique et des écailles (enduites d'une substance collante, la propolis, que les abeilles vont venir chercher pour réparer leur ruche). Les

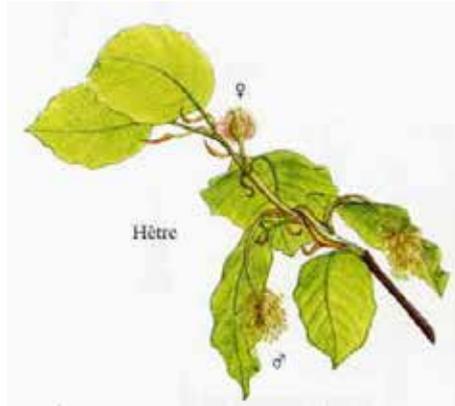
cellules vont subitement s'allonger, faire gonfler le bourgeon qui finit par éclater et les écailles vont tomber. Les jeunes feuilles au vert tendre vont atteindre en quelques semaines leur taille définitive et les nouveaux rameaux vont s'allonger hardiment. Des cellules très importantes se spécialisent dans cette croissance des tiges, des feuilles, des racines et dans la formation des fleurs. Elles forment les différents méristèmes.

Un autre aspect rythmique de la vie du bourgeon est lié à la transformation du méristème végétatif en méristème floral. Chez certaines plantes ce sont les bourgeons floraux qui s'ouvrent en premier, en particulier chez les arbres dont la pollinisation, effectuée par le vent, serait gênée si les feuilles étaient formées avant la floraison.

Chez la plupart de nos arbres — hormis les arbres fruitiers — la floraison est très discrète et peut-être ne l'avez-vous jamais remarquée ! Si la puberté est précoce pour les arbustes de sous-bois (discrète fleur femelle du noisetier), elle prend son temps



chez les grands arbres proportionnellement à leur longévité (environ 50 ans pour le chêne et le hêtre).



D'autres floraisons vous sont sans doute plus familières, comme celle du saule, très fréquent dans nos nombreuses zones humides, qui fournit dès le mois de mars



une importante source de nourriture aux abeilles à la sortie de l'hiver.

Marie Bronchart

Une victoire pour la nature en Europe

Après de longs mois d'hésitation, c'est en décembre 2016 que la Commission européenne a finalement décidé de ne pas sacrifier les directives "Oiseaux" et "Habitats". Elle s'est engagée au contraire à proposer un Plan d'action pour remédier aux insuffisances de mise en œuvre constatées dans la plupart des États membres.

Après deux ans d'incertitude, le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker et ses Commissaires ont aujourd'hui annoncé que les lois de protection de la nature — les Directives "Oiseaux" et "Habitats" — vont être maintenues. La Commission a aussi annoncé qu'elle allait développer un plan d'action pour renforcer l'implémentation des Directives dans les États membres et au niveau régional.

C'est une victoire pour le demi-million d'Européens qui ont exprimé l'année passée à la Commission leur attachement à ces lois, lors de la campagne #NatureAlert menée dans toute l'Europe. Une telle mobilisation citoyenne lors d'une consultation européenne n'avait encore jamais été observée. Sous l'impulsion du WWF, de Natagora et de Natuurpunt qui ont mené cette campagne ensemble en Belgique, les Belges sont les Européens qui s'étaient le plus mobilisés en faveur de la nature.

Les Directives "Oiseaux" et "Habitats" sont en effet essentielles pour la protection de la nature en Europe. Le réseau Natura 2000, encadré par ces Directives, protège plus de 1400 espèces menacées et un million de km² d'habitats naturels dans toute l'Europe. Ces lois ont été vivement défendues par le grand public mais aussi des scientifiques, des entreprises, le Parlement européen et les gouvernements nationaux, dont la Belgique, tant au niveau fédéral que régional.

Les ONG environnementales se réjouissent de la décision de la Commission, tout en insistant sur le fait que ce qui compte à présent, c'est la mise en place pleine et efficace de ces lois. La Commission doit venir avec des propositions fortes pour assurer cette mise en place et pour stopper le déclin de la nature sur notre continent, en agissant en particulier au niveau de l'agriculture intensive, cause principale de la perte de biodiversité.

**Soutenez votre association locale
Lasne Nature**

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin distribué dans toutes les habitations de Lasne.

Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.



Lyme – une maladie largement sous-estimée car souvent

La maladie de Lyme (borréliose) peut se transmettre à l'homme non seulement par les tiques mais également par d'autres insectes tels que les araignées, les moustiques, les poux, les puces, les taons et les aoûtats.

C'est quoi une tique ?

C'est un acarien hématophage (qui se nourrit de sang), de 3 à 6 mm environ, qui se fixe par sa tête dans la peau du gibier, des chats, des chiens et de l'homme. Les tiques vivent dans **les forêts, les bois, les hautes herbes mais aussi en montagne, sur les terrains de golf et dans les petits jardins privés ou publics.** En quête d'un hôte, elle vit une partie de son cycle de vie au sol ou près du sol, là où il fait encore assez humide, dans les hautes herbes des prairies et dans les forêts. En deuxième partie de vie, elle va s'ancrer solidement sur la peau de sa victime. Ce sont les femelles qui piquent les mammifères grâce à un rostre (pièce buccale modifiée pour mordre, percer et aspirer). C'est une fois qu'elles sont gorgées de sang, qu'elles sont le plus repérables. À la fin de son repas, la tique peut avoir multiplié son poids initial par plus de 600. À l'échelle humaine, ce serait de passer de 60 kg à 36 tonnes après 4 ou 5 jours de repas ! Il faut savoir que les tiques sont surtout actives lorsque la température se situe **entre 7 °C et 25 °C et plus particulièrement en avril / mai.**

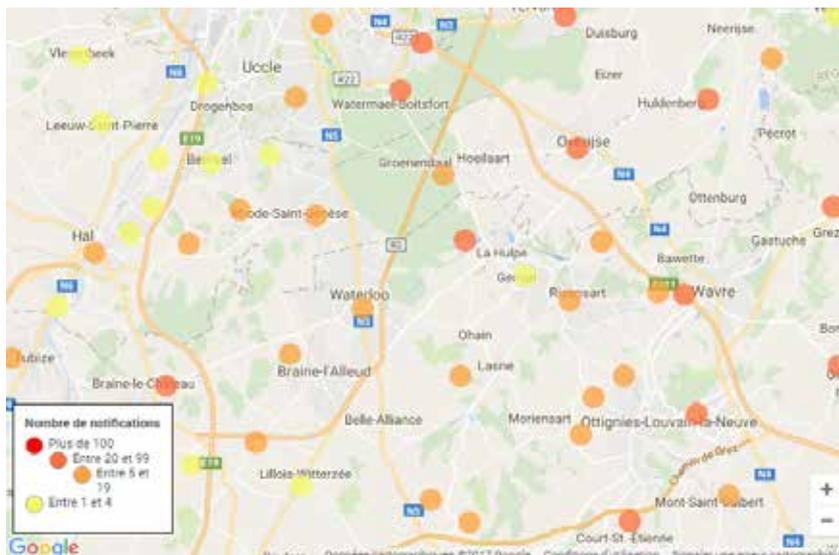
Que faire en prévention ?

Le port de vêtements **couvrant l'entièreté du corps** (chaussures montantes notamment et chaussettes sur le pantalon), l'utilisation de **répulsifs** sont recommandés lors d'activités extérieures. Les piqûres (ou morsures) de tiques étant **indolores**, on ne s'aperçoit pas sur le moment que l'on a été piqué. Dans les zones à risques, il est vivement recommandé après une promenade en forêt ou le jardinage d'inspecter son corps (même avec un miroir) afin de vérifier qu'aucun insecte (le plus souvent une tique) n'a pas élu domicile sur notre peau, et ce notamment au niveau des aisselles, des plis du genou, du haut des cuisses, des parties génitales ou du cuir chevelu car les tiques affectionnent les endroits chauds du corps. Si vous en trouvez une, il s'agira de l'extraire le plus rapidement possible. En effet, si elle est retirée quelques heures seulement après la morsure, vous éviterez sans doute la maladie. L'habitude de prendre une douche ou un bain dans les deux heures qui suivent l'activité extérieure permet de repérer une tique, avec en plus

l'opportunité de l'éliminer naturellement grâce au savon et à l'eau. L'autre avantage est qu'après une douche ou un bain on change généralement de vêtements.

Quelles sont les zones à risques en Belgique ?

La carte ci-dessous montre les cas déclarés en 2016 sur le site <https://tiquesnet.wiv-isp.be/> dans notre région.



Que faire si l'on a été piqué ?

Ne pas toucher la tique. Ne surtout pas appliquer d'éther pour l'endormir (comme on le préconisait jadis) ou tout autre produit dessus **afin d'éviter qu'elle ne régurgite** et donc accroître le risque d'infection. Retirez la totalité de la tique, tête comprise, avec un crochet spécial (pince anti-tique vendue en pharmacie). Une fois cet instrument positionné, tourner dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (comme pour dévisser) afin que la tique se détache de votre peau et désinfectez la zone de la morsure avec un antiseptique sans alcool ou de l'huile essentielle de Tea tree. Cerclez le pourtour de la morsure au marqueur et surveillez si une rougeur apparaît et/ou s'élargit (érythème migrant) dans les jours suivant une piqûre. Consultez immédiatement votre médecin qui vous prescrira un traitement antibiotique approprié. Notez précisément la date de la morsure et sa localisation corporelle afin d'éventuellement communiquer cette information au médecin traitant. Prendre une photo à différents jours d'intervalles peut également s'avérer utile.

Quand faut-il s'inquiéter ?

Si, après plusieurs jours, la peau ne présente aucune marque, la tique (ou autre insecte) ne vous a probablement pas infecté. Si au contraire un **érythème migrant** (sorte d'éruption cutanée prenant la forme d'un anneau rouge s'étendant en s'élargissant

de manière excentrique) se développe autour de la piqûre, consultez au plus vite votre médecin. Cet érythème migrant peut être associé à une forte fièvre, et/ou à une paralysie faciale ou oculaire ou de douleurs articulaires. Facilement identifiable grâce à l'apparition de l'éruption cutanée, la maladie de Lyme est à ce stade aisément confirmée par une sérologie (test Elisa et surtout le Western Blot ou WB). Le WB est lui plus fiable que le test Elisa mais il ne sera demandé qu'une fois le test Elisa positif. Un traitement antibiotique adapté permet en général de « guérir » en une quinzaine de jours.

Sans traitement adéquat au moment de la piqûre, vous courez le risque de passer en Lyme chronique et de développer ce que l'on appelle des co-infections : symptômes que nous allons voir ci-dessous et qui peuvent survenir des semaines, des mois voire des années après l'infection primaire ainsi que les complications neurologiques et/ou cardiaques plus graves et plus tardives.

Comment soigner la maladie de Lyme ?

Elle se traite par antibiothérapie, mais si le traitement n'est pas prescrit suffisamment tôt après la piqûre, la maladie évolue vers un stade chronique et devient alors très invalidante voire mortelle. Pour des raisons encore mal comprises, elle est en plein développement, notamment en Europe ainsi que dans l'est et l'ouest des États-Unis. Présente dans 65 pays, elle est devenue la plus fréquente de toutes les maladies vectorielles transmises à l'homme dans l'hémisphère nord.

Lorsque l'infection devient chronique, la maladie de Lyme peut être confondue avec quasiment toutes les maladies connues en médecine, et des dizaines de milliers de personnes seraient ainsi mal diagnostiquées. C'est ainsi que les **médecins passent à côté de cette maladie** et se retrouvent dans une situation problématique.

Les symptômes de la maladie de Lyme au stade avancé sont souvent difficiles à reconnaître comme faisant partie d'une seule maladie ; surtout lorsque les symptômes ne se produisent pas ensemble et sont, plutôt séparés par des semaines ou des mois. À leur décharge, il faut reconnaître qu'elle imite la polyarthrite rhumatoïde, la sclérose en plaques, la mononucléose, la fibromyalgie, les maladies neurodégénératives. Elle s'accompagne de fatigue chronique, de trouble de la mémoire, de dépression,

mal diagnostiquée !

d'hallucinations, de douleurs thoraciques... Sans oublier que la maladie de Lyme qui, en simulant toutes les maladies connues en médecine, **coûte des milliards d'euros aux systèmes de santé.**

En attendant l'instauration d'un nouveau système de surveillance en Belgique, la chercheuse Valérie Obsomer a décidé de prendre les devants en demandant à la population d'indiquer, dès qu'elle le peut, le lieu où une personne a été mordue par une tique via le site www.tekentiques.net.

D'autres traitements que les antibiotiques comme les huiles essentielles, les extraits de pépin de pamplemousse, l'argent colloïdal ou certaines plantes sont à l'étude, mais il semblerait que pour beaucoup de situations le traitement antibiotique soit en partie incontournable.

Aujourd'hui, ce sont probablement **des millions d'Européens et d'Américains qui sont infectés sans le savoir.** On signale des tiques un peu partout. Ce qui est inquiétant, c'est l'expansion fulgurante de la maladie de Lyme alors que les professionnels de la santé ne se donnent pas les moyens de dépister et soigner avec efficacité cette maladie émergente. Les enfants sont particulièrement menacés.

<http://www.associationlymesansfrontieres.com>
www.tiquatac.org/tiques.html
www.thierrysouccar.com/sante/info/quest-ce-que-la-maladie-de-lyme-501
<http://association-biologique-internationale.com/maladie-de-lyme-risques-diagnostiques-et-traitements-naturels/>
<http://www.bienchezvous.be/piqûre-tique-balade-foret-belgique/>
<http://www.lyme-sante-verite.fr/#Introduction>

J'avais à cœur d'écrire cet article car j'ai moi-même été piquée par une tique infectée il y a deux ans dans notre jardin à Plancenot. Mal diagnostiquée au départ, j'ai eu la chance d'être prise en main par des thérapeutes compétents qui m'ont accompagnée vers la guérison.

Valérie Régnier

Vivre et jardiner sans pesticides... place aux jardins naturels !

Lasne Nature vous proposera au mois de juin prochain une journée consacrée à la visite de jardins naturels à Lasne.



Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la campagne « Un printemps sans pesticides », coordonnée par l'association ADALIA (1), et soutenue par le Ministre de l'environnement wallon.

La mission d'Adalia est d'informer sur les dangers que présentent les pesticides pour l'environnement, la nature, la biodiversité et la santé humaine. Elle vise à inciter les particuliers comme les autorités communales à réduire l'utilisation des pesticides dans les jardins, les espaces verts et les lieux publics, et procure des informations sur les méthodes alternatives à ces dangereux produits.

Nous avons eu l'idée de rechercher à Lasne des jardins proches de la nature, riches en biodiversité, accueillant les oiseaux, les papillons, les hérissons, où l'on peut rencontrer une mare, un lagunage, un potager, une prairie fleurie, des haies bocagères...

L'association Natagora (2) nous donne la définition d'un jardin naturel : « C'est un jardin accueillant pour la faune et la flore

sauvage, où l'on respecte les processus naturels et où l'on évite l'usage des produits chimiques. C'est un jardin où les animaux, insectes, oiseaux ou mammifères trouveront de quoi se nourrir et s'abriter. Bref, c'est un jardin où le jardinier a appris à vivre en bonne intelligence avec la nature. Pour commencer, il va falloir renoncer à l'usage des produits chimiques, tant engrais que pesticides. » Et bien évidemment, dans un tel jardin, on vise aussi à limiter au strict nécessaire l'usage des engins motorisés et bruyants : tondeuses, taille-haies, débroussailluses... et à bannir complètement les souffleurs de feuilles ! Suivant son inspiration, le jardinier peut créer des aménagements très esthétiques à partir d'éléments fournis par la nature : murets envahis par le lierre, tas de bois mort servant de refuge aux hérissons, bouquets d'arbustes variés offrant des baies aux oiseaux...



Ces jardins recèlent des trésors que les amoureux de la nature pourront découvrir avec nous !

Toutes les indications concernant les lieux à visiter se trouveront dans le prochain bulletin de Lasne Nature (juin 2017).

(1) <http://www.adalia.be>

(2) <http://www.natagora.be/natureaujardin>

Expo « Mares et Ruisseaux »

Le PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature), dans le cadre de ses actions de sensibilisation, a réalisé diverses animations sur ce thème dans 13 classes de 7 écoles de la commune. Ce sont donc les enfants eux-mêmes qui viendront nous présenter leurs découvertes (panneaux, maquettes, jeux...). Pour les encourager dans cette démarche, venez admirer leurs réalisations. Vous êtes tous les bienvenus.

Lasne Nature sera présente.

Quand ? Le samedi 18 mars à partir de 15h.

Où ? Au Centre Sportif de Maransart.

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS 2017

Le Grand Nettoyage de Printemps 2017 aura lieu les 24, 25 et 26 mars prochains. Infos et inscriptions à la 3e édition sur <http://www.walloniepluspropre.be>





Les chemins et sentiers de Lasne (19)

La promenade P25

La promenade P25 fait partie du 2ème topo-guide publié par Lasne Nature, intitulé au départ « 14 nouvelles promenades à Lasne ». Elle y était indiquée comme étant « en préparation ». Suite à des litiges avec des propriétaires, elle n'avait jamais été opérationnelle.

Lors de la publication de la 2ème édition du guide, intitulé « 15 nouvelles promenades à Lasne », un nouveau parcours avait été créé. Voici 2 ans, son balisage avait été mis en place avec l'aide de la Commune, avant d'être rapidement retiré suite une décision du collège communal.

Depuis peu, elle a été à nouveau balisée



par les services communaux, et peut donc être parcourue sans problème, si ce n'est une petite déviation (temporaire nous l'espérons) suite à des travaux le long de la chaussée de Louvain.



Je vous propose donc de la parcourir ensemble.

Le départ est prévu au manège Tagalop chemin de Bas-Ransbeck (mais peut évidemment se faire à n'importe quel autre point du parcours). Après avoir parcouru le chemin de Bas Ransbeck jusqu'au n°23 nous prenons à gauche l'étroit sentier n°71 dit « du Mayeur »



Nous le remontons

jusqu'au coin d'une propriété boisée où nous bifurquons à droite à travers champs par le sentier n°73 dit « du Coulant d'Eau » ... pour rejoindre la rue de Bois Magonette



via un petit pont.

Nous suivons alors cette agréable rue jusqu'à la chaussée de Louvain, et continuons tout droit dans le large chemin des Garmilles jusqu'à l'entrée dans Gaillemarde.



Nous retrouvons alors sur la gauche le sentier du Mayeur que nous suivons jusqu'à la chaussée de Louvain.



C'est la partie la moins agréable de la promenade, puisque nous devons maintenant longer cette chaussée bruyante.

Normalement, après 300m, nous devrions pouvoir prendre à gauche le sentier n°48 dit « de la Fraite ». Malheureusement un gros chantier en bloque l'accès depuis des années. Heureusement, il semble maintenant se terminer et nous veillerons, avec la Commune, à ce que le sentier soit



rétabli.

Continuons donc temporairement jusqu'au chemin de Bas-Ransbeck, que nous descendons pour prendre à droite la suite du sentier de la Fraite qui nous amène à la rue des Saules.



Après 100 m, nous quittons déjà celle-ci pour suivre le sympathique sentier du Friveau et, via le Clos des Pommiers, celui des Innocents qui nous ramène chemin de Bas-

Ransbecq, notre point de départ.

Contrairement à ce qui est indiqué sur la panneau de départ, la balade ne fait pas 4,1 km mais bien 5,2 km (4,1 était la distance de la première version de la promenade).

Pour ceux qui voudraient une balade plus longue, la promenade Ransbeck-Gaillemarde du 3ème topo-guide « 10 balades inédites à Lasne » passe en partie par les mêmes sentiers et fait 7,9 km.

Philippe Dewael

Notre promenade du 29 janvier

Le sol commençait à dégeler ce matin-là. C'est de la chapelle aux sabots (Court-Saint-Etienne) que nos guides nous emmènent à la découverte des chemins et sentiers qui tantôt se trouvent à Court-Saint-Etienne, tantôt à Bousval. Le parcours ne nous fait pas de cadeau quant aux montées et descentes à négocier. Après deux heures de marche, c'est avec plaisir que nous sommes prêts à déposer nos « sabots » près de la chapelle de départ.

Votre cotisation * vous donne droit à votre carte de membre et est valable jusqu'à l'année prochaine à la même date.

***10 € minimum à verser au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.**

Regardons nos Batraciens

Les Mammifères prédateurs

Dans notre bulletin précédent nous avons suivi les oiseaux prédateurs de Batraciens, voyons maintenant à quels mammifères ces Batraciens sont exposés dans nos bois, prés et jardins de Lasne. Comme ils sont surtout nocturnes, leurs prédateurs le sont aussi.

Parmi les **Mustellidés**, petits mammifères carnivores s'attaquant aux Batraciens citons le **putois** (photo) reconnaissable aux taches blanches autour du museau et



au bord des oreilles. Il est bien connu pour dégager une odeur nauséabonde secrétée par les glandes anales lorsqu'il est effrayé. Il affectionne les zones humides riches en grenouilles et crapauds, il plonge et nage très bien à leur poursuite.

Lorsqu'il mange un crapaud, il lui arrache d'abord la tête puis lui ouvre le ventre pour consommer l'intérieur tout en évitant la liqueur blanchâtre et vénéneuse secrétée par la peau. Ainsi, on a observé au bord d'un étang près de la Méhaigne une vingtaine

de tas de crapauds dépecés de la sorte et chaque tas comprenait une trentaine d'individus...un vrai festin ! Mais le putois est rare car menacé par la destruction de son habitat et donc cette hécatombe est peu fréquente. Il s'attaque aussi au rat musqué qui détériore les berges et au rat surmulot, grand mangeur de Batraciens et nuisible s'il prolifère.

D'autres Mustellidés comme le **vison** (photo) et la **loutre** qui vivent dans les



marais et les roselières se nourrissent de grenouilles et tritons, tandis que la **belette**, l'**hermine** et la **martre** complètent leur alimentation de Batraciens. Le **blaireau** (photo) chasse grenouilles et crapauds



dans les bois de feuillus... même pendant la période de migration où il a été pris en flagrant délit de se servir de Batraciens tombés dans les seaux de récolte au bord d'une route !

Les Mammifères Insectivores munis de fines petites dents apprécient aussi les grenouilles, crapauds et tritons ; comme ils sont de petite taille ils ne mangent pas les Batraciens adultes mais les jeunes de l'année qui n'ont parfois qu'un centimètre de longueur. Ainsi le **hérisson** (photo)



fourillant dans les feuilles mortes est un bon prédateur tandis que la **taupe** peut rencontrer ses proies en hibernation dans le sol ou enfouies pour échapper à une sécheresse occasionnelle.

Terminons par le **renard** qui ne dédaigne pas les Batraciens et les accumule dans un trou pour pallier aux disettes et le **raton-laveur**, introduit chez nous en provenance des USA.

N.M. Cellule Batraciens

Quel est l'impact environnemental d'un e-mail ?

Chaque heure, plus de 10 milliards d'e-mails sont envoyés dans le monde. Un chiffre en constante augmentation, tout comme l'énergie consommée et son impact environnemental. Retour sur les implications bien réelles de cet objet numérique.

Pour la plupart des utilisateurs, appuyer sur le bouton «envoi» d'un email est une action complètement virtuelle. Pourtant, des data center aux ordinateurs ou smartphones utilisés, l'envoi d'un e-mail consomme une part non négligeable de l'énergie produite sur Terre. Avec des conséquences bien réelles sur les émissions de gaz à effet de serre ou l'extraction des matières premières. Surtout si, comme le prédit le Radicati Group, nous passons de 4,4 milliards de comptes e-mail en 2015 à près de 5,6 milliards en 2019.

Le trajet d'un e-mail de l'envoi à la réception : des kilomètres de câbles, des milliers de serveurs...

Lorsque vous envoyez un e-mail à votre correspondant, ce message suit un trajet et parcourt des infrastructures très concrètes, sans parler du device que vous utilisez, qui consomme de l'énergie électrique. L'e-mail est d'abord envoyé au data center de votre fournisseur d'accès, où il est traité et stocké grâce à des serveurs informatiques. Il est ensuite renvoyé par votre fournisseur d'accès au fournisseur d'accès de votre correspondant, qui le stocke et le traite également avant de l'expédier à votre correspondant. Le tout en passant par des kilomètres de câbles, 15 000 en moyenne.

Pour traiter toutes ces informations et stocker les e-mails, les data center ont besoin d'être alimentés en énergie, à la fois pour alimenter les serveurs et pour les refroidir, sans oublier les systèmes électriques redondant pour assurer un fonctionnement continu en cas de panne de serveurs.

... et des impacts environnementaux importants

Cette consommation d'énergie a un impact environnemental non négligeable. Dans un rapport de 2014, l'Ademe estimait que l'envoi d'un e-mail de 1 Mo produit l'équivalent de 15 grammes de CO₂. L'impact climatique varie avec le poids des pièces jointes et le nombre de destinataires. Par exemple, l'envoi de 33 e-mails d'1 Mo à 2 destinataires par jour et par personne génère annuellement des émissions équivalentes à 180 kg de CO₂, soit l'équivalent de plus de... 1 000 km parcourus en voiture. Au niveau d'une entreprise de 100 collaborateurs, l'envoi d'e-mails générerait ainsi 13,6 tonnes de CO₂ par an.

Et cet impact ne se limite pas aux gaz à effet de serre : l'envoi d'un e-mail avec une pièce jointe de 1 Mo consomme 7,5 g équivalent de fer, soit le poids d'une pièce de 1€. Les équipements électroniques (des devices personnels aux serveurs des data centers) nécessitent en effet d'importantes ressources pour leur production, notamment des métaux rares.

Sans compter les spams, qui utiliseraient annuellement autant d'énergie que l'équivalent de la consommation de 2,4 millions de foyers

américains, et autant d'émissions de gaz à effet de serre que 3,1 millions de voitures consommant 7,5 milliards de litres d'essence.

Pour compléter cet article, voir <https://rslnmag.fr/innovation/e-mail-environnement-consommation/>
Histoire du WEB 29 août 2016

Le nouveau conseil d'administration de Lasne Nature

L'assemblée générale qui s'est tenue le 24 novembre 2016 a élu les administrateurs pour les deux années à venir. Le premier conseil d'administration qui a suivi cette AG a choisi les différents postes à pourvoir. Il n'y a pas de changement notable, les postes de président, vice-président, secrétaire et trésorier restant attribués à respectivement Willy Calleeuw, Thierry Rolin, Stéphane Gallois et Jean Mons. Le CA est complété par les trois autres administrateurs, Isabelle De Brauer, Philippe Dewael et Robert Janssens.

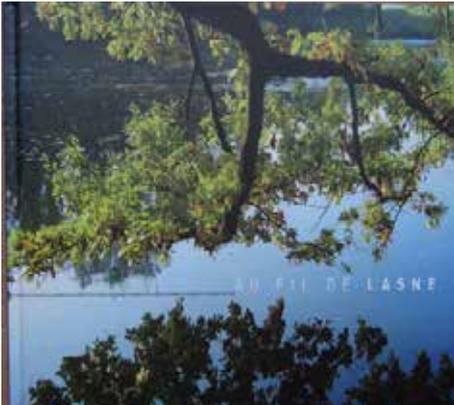


La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

«AU FIL DE LASNE»



Prix : 24 € + frais d'expédition de 3,95 €.

Nos sacs en jute

Un sac à provisions en jute, aux dimensions 35 x 42 x 17 cm. Nous vous le proposons au prix de 5 € + frais de port hors Lasne.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos nichoirs et mangeoires

Les nichoirs et mangeoires sont en bois de sapin non peint.

- **NICHOIR** pour passereaux du genre Mésange : 12 €

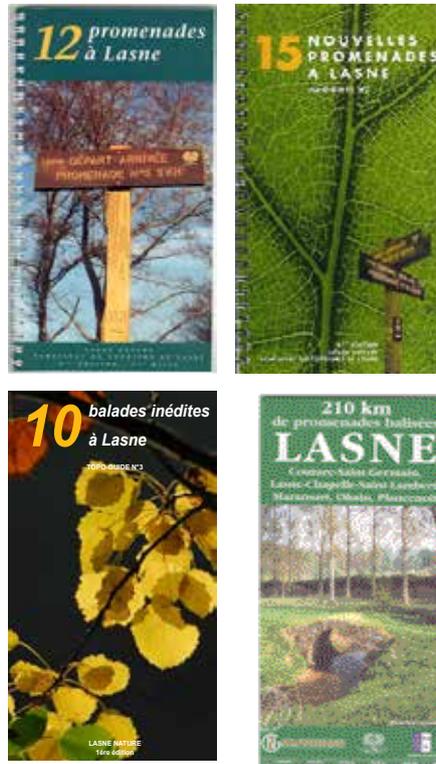
- **MANGEOIRE** à suspendre ou poser : 10 €

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.



Nos cartes et guides

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis.



TOPO-GUIDE N° 1
«12 PROMENADES À LASNE»

TOPO-GUIDE N° 2
« 15 NOUVELLES PROMENADES »

TOPO-GUIDE N° 3
« 10 BALADES INEDITES à Lasne »

Prix de chaque topo-guide : 10 € + frais d'expédition de 2,37 €.
Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 3,95 €.

CARTE IGN au 1/10000 «210 km DE PROMENADES À LASNE»

Prix : 7,50 € + frais d'expédition de 1,58 €.

CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE

Carte reprenant tous les noms des chemins et sentiers de Lasne, avec index.
Prix copie en noir et blanc : 10 € + frais d'expédition: 2,37 €.

CARTES POSTALES EN COULEURS



la pièce : 0,50 €
- par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,79 €.

Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

SACHET DE SEMENCES

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,58 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Nos recettes



RECUEIL DE 25 RECETTES DE CUISINE à base de PLANTES SAUVAGES

le recueil : 7 € + frais d'expédition : 1,58 €.

Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables. Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature à 1380 LASNE.



AGENDA

MARS 2017

- Sam 18 **Exposition «Mares et ruisseaux»** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, de 15 h à 18 h. Organisation par le PCDN de Lasne - information au 02 634 04 93.
- Ven 24 - Dim 26 **Grand nettoyage de printemps** voir infos page 7 et service Environnement de Lasne 02 634 04 93.
- Sam 25 **Entretien de la Réserve du Bois de l'Épine** Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, en face du 70 route de l'Etat. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Jeu 30 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

- Sam 18 **Promenade trimestrielle** Départ à 10 h de la place de Cérroux (face à l'église). Durée estimée à 2 h. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Infos 02 633 37 76.

MAI 2017

- Ven 5 au Dim 7 **Jardins d'Aywiers** Lasne Nature sera présente sur le site. Thème : **Jardiner durablement**. Renseignements sur le site www.aywiers.be
- Sam 13 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Jeu 25 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

AVRIL 2017

- Sam 15 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Jeu 27 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.
- Ven 28 **Conférence de Riccardo Petrella « Au nom de l'humanité »** à 20 h au Dolce La Hulpe, chaussée de Bruxelles, 135, à La Hulpe. Entrée libre. Voir page 1.

JUIN 2017 (provisoire)

- Sam 10 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux** Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Dim 11 **Braderie de Lasne** au Centre de Lasne. Lasne Nature sera présente sur le site.
- Dim 25 **Visite de jardins naturels à Lasne.** Les informations seront données dans notre prochaine édition

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEUEW : 02 633 24 66

Secrétariat : secretariat@lasne-nature.be ou 02 633 27 64

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Réserves naturelles (Ru Milhoux et Bois de l'Épine) : Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou milhoux@lasne-nature.be

Cellule Mobilité : Denise Morissens : 02 354 97 82 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Philippe DEWAELE : 02 633 37 76 ou sentiers@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64 ou lecon.verte@skynet.be

Cellule Plantes et Semences : Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEUEW : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Site internet : www.lasne-nature.be

Compte en banque :

POUR LES COTISATIONS ET POUR NOTRE BOUTIQUE

BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

Nous nous excusons pour les petites erreurs qui se sont glissées dans la grille n°108.

SOLUTION DU N° 108

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	H	I	B	E	R	N	A	N	T	E
2	I	D	O	L	E		V	O	I	X
3	P	E	S	A		O	R	U	R	O
4	P	O	S	N	A	N	I	E		D
5	O	M	E	G	A		L		R	E
6	C	O	U		R	A		B	A	S
7	A	T	R	E		M	E	A	T	
8	M	E		L	O	U	T	R	E	S
9	P	U	N	I	S	S	A	B	L	E
10	E	R	I	S	T	A	L	E	S	

GRILLE N° 109

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

1. Herbe aux goutteux. 2. Concerne le bas-ventre. 3. Herbivore de nos contrées – Sans cargaison. 4. Mets en cellule – Agitation. 5. Salée ou épicée – Couleur de certaines fleurs – Abréviation chrétienne. 6. Change de personne en le retournant – N'est pas toujours facile. 7. Temps de rotation – Imprégnais des textiles. 8. Canidé des régions arctiques – Détiennent. 9. Va pour demain – Fredonne. 10. Travailles à l'œil – Invite à poursuivre.

VERTICALEMENT

1. Petite plante aux feuilles tachetées. 2. Sont parfois funèbres. 3. Dynamisées – Possède. 4. Avec 3H1 c'est un cabaret parisien – On n'y touche qu'avec des pin-cettes. 5. Personnes – Autrement dit. 6. Artère principale – Projectile meurtrier. 7. Nageoire triangulaire – Annonce l'avocat. 8. En outre – Grande réception mondaine. 9. Rongeurs considérés comme nuisibles en Wallonie. 10. Arbre oléagineux – Fait partie du fitness.



La nature de mars à mai

C'est au début du printemps que les **escargots** sortent de leur léthargie hivernale. Bien qu'hermaphrodites, c'est-à-dire à la fois mâle et femelle, ils ont une reproduction sexuée, avec accouplement réciproque. Les deux individus vont s'approcher, se redresser, se placer tête contre tête, Les deux partenaires s'échangeront leurs spermatozoïdes dans des petits sacs, appelés spermatophores.



L'accouplement peut durer de 10 à 15 heures. Les deux escargots vont alors produire des ovules, qui seront fécondés par les spermatozoïdes du partenaire. 15 à 20 jours plus tard, chaque escargot va creuser un trou de quelques centimètres de profondeur pour pouvoir y pondre ses œufs.



L'ensemble des œufs s'appelle un naissain. Le nombre d'œufs pondus varie d'une vingtaine à une centaine (cela dépend de la race, de l'âge, etc...).

En avril, le **hérisson** (*Erinaceus europaeus*) sort de sa période d'hibernation pour entamer la période des amours. C'est ainsi que le mâle va poursuivre la femelle, en grognant, pendant de longues heures. Lorsque la belle est conquise, elle va baisser ses piquants afin que le mâle puisse monter sur son dos et s'accoupler. Il aura intérêt à rester prudent et délicat, au risque de finir embroché sur les piquants de sa partenaire. Quatre à six jeunes sans défense vont naître un bon mois plus



tard. Ils sont alors aveugles et munis de piquants mous. La femelle peut avoir deux portées entre mai et septembre.

En mai, les **martinets noirs** (*Apus apus*) reviennent d'Afrique où ils ont séjourné pendant huit mois. Ces oiseaux sont caractérisés par leurs ailes étroites et rigides en forme de faucille, qui leur permettent des voltiges à près de 200 km/h. Vous



ne les verrez pas au sol parce qu'ils ne s'y posent pas, leurs pattes étant atrophiées, ils ne pourraient pas redécoller. Ils se nourrissent d'insectes volants, s'accouplent et dorment en vol. Ils lancent des cris stridents et nichent dans les toits ou les infractuosités d'un mur.

Le **chêne pédonculé** (*Quercus robur*) fleurit d'avril à mai. Il va se couvrir de chatons allongés de couleur jaune, ce sont les fleurs mâles. Les fleurs femelles sont à peine visibles, leur taille étant très petite (1 mm). Il portera des feuilles découpées en 5 à 7 lobes



arrondis par côté, de couleur vert foncé sur le dessus, plus pâle en dessous. Il est dit « pédonculé » car la cupule de son gland porte un long pédoncule (tige du fruit).

Le **muguet** (*Convallaria majalis*) est une plante vivace importée depuis le Moyen Âge du Japon, où elle symbolise le renouveau. Ses clochettes blanches



vont éclore dans les sous-bois qui l'abritent. La tradition d'en offrir en guise de porte-bonheur remonterait au 1er mai 1561 sous le règne de Charles IX.

Vous l'avez sûrement déjà entendu ricaner lors de son passage sur votre pelouse, ou lors d'une de vos promenades parmi les feuillus de la région. Il est farouche et s'envole en lançant son cri qui semble se moquer de vous. Il s'agit du **Pic vert** (*Picus*



viridis) qui cherche dès le début du printemps une partenaire. La parade nuptiale achevée, le couple explore les arbres pour y creuser une cavité pouvant atteindre 50 cm. C'est là que 5 à 7 œufs seront déposés entre avril et juin.